



CTPD du 22 avril 2008

COMPTE RENDU

Le Comité Technique Paritaire Départementale s'est réuni à LAON avec à l'ordre du jour :

- ✓ La présentation du rapport annuel d'activité 2007
- ✓ La présentation du budget 2007 et du budget prévisionnel 2008
- ✓ L'organisation de la campagne IR 2008

A titre liminaire, nous avons indiqué à l'administration que ces sujets présentaient peu d'intérêt pour les agents à l'heure de la fusion DGI/DGCP, du projet de loi de mobilité et de la Révision Générale des Politiques Publiques (*voir déclaration liminaire ci-jointe*).

En effet, le rapport d'activité est un bilan enjolivé de l'année écoulée destiné à la DG et le budget, non amendable, présente les dépenses réalisées et envisagées par la DSF.

Immédiatement, nous avons demandé une suspension de séance et nous avons quitté la salle afin que les membres de la parité administrative puissent prendre connaissance et signer la pétition pour la défense du service public et contre la RGPP. En effet, les cadres sont tout autant concernés que les agents par la casse à court terme de la DGI et de tous les services publics ...

Au retour des représentants du personnel, aucun des représentants de l'administration n'avait signé la pétition.

Peut-être par respect du devoir de réserve ... mais pas pour M. ROUCHON (Président du CTPD) qui a prononcé un discours éminemment politique selon lequel la RGPP ne remettait pas en cause les services publics et était « bonne » pour les citoyens car porteuse d'économies budgétaires !

Nous avons vigoureusement dénoncé cette prise de position inadmissible et avons hésité à quitter la réunion.

Espérons que les autres membres de la parité administrative, qui n'ont pas osé signer la pétition en séance, le feront prochainement dans leurs services respectifs.

Les points de l'ordre du jour ont ensuite été présentés.

Concernant le rapport d'activité et le budget :

- ✓ le SNADGI-CGT est intervenu sur le coût des gestionnaires de file d'attente mis en place à CHAUNY et SOISSONS pour 32 000 €. Nous avons dénoncé ces coûteux dispositifs qui n'apportent rien à la qualité de réception, mais au contraire permettent de fliquer les agents et de les pousser à mal renseigner pour respecter la « productivité ». L'administration n'en a pas disconvenu, Mme SIMONET reconnaissant que certains agents étaient plus lents que d'autre en réception ...

- ✓ Sur la situation des emplois en 2007, nous avons rappelé que seule l'administration est responsable des suppressions d'emplois, et que les agents en sont les victimes au quotidien, tant pour les conditions de travail que pour l'exercice des missions.
- ✓ Au sujet de PVFI (résultats en retrait pour 2007), nous nous sommes interrogés sur la fiabilité des indicateurs qui changent d'une année sur l'autre. Nous avons réitéré notre position selon laquelle PVFI n'est qu'une vaste opération de communication sans impact sur la qualité du service rendu par les agents aux usagers depuis toujours, et qui est un atout de la DGI.
- ✓ Nous nous sommes interrogés sur le coût élevé des dépenses d'amélioration. En effet, les travaux réalisés par le DSF, comparativement aux prix du marché, sont particulièrement onéreux (par exemple, 90 000 € pour refaire 4 bureaux, l'accueil et une rampe pour handicapés à CHATEAU THIERRY). L'administration nous a répondu que les barèmes et les procédures d'appels d'offres avaient été respectées.
- ✓ Nous avons signalé que la note de service sur le fonctionnement des conseils de sites, actée en CTPD en 2005, n'était plus appliquée sur certains sites du département. En effet, les réunions du conseil consultatif ne sont plus convoquées à la fréquence requise, ce qui nuit à la transparence et à l'expression des agents. L'administration s'est engagée à rappeler l'existence de cette note aux chefs de services concernés et à veiller à son application, voire à diffuser une note simplifiée.

Concernant l'organisation de la campagne IR 2008 :

- ✓ La Direction a souhaité harmoniser les horaires d'ouverture élargie sur la plage 16h30 – 17h30 durant les 2 dernières semaines de la campagne, soit 10 jours du 19/05/2008 au 30/05/2008. Nous avons relevé une contradiction avec l'ouverture durant la pause méridienne qui va perdurer sur certains sites. Il nous a été répondu que l'ouverture élargie durant midi était un choix des agents et des responsables de centre ... mais que jamais la Direction ne l'avait demandée !
- ✓ La « prime de campagne » sera du même montant qu'en 2007 et répartie par CDI au prorata du nombre d'articles, soit : 640 € pour CHATEAU THIERRY, 600 € pour CHAUNY, 260 € pour GUISE, 350 € pour HIRSON, 880 € pour LAON, 1 200 € pour SAINT QUENTIN et 920 € pour SOISSONS. La répartition se fera entre les agents participant à « l'heure d'ouverture élargie harmonisée », soit 16h30 -17h30 (en sont donc exclus les agents participant « de leur propre chef » à l'ouverture durant la pause méridienne).
- ✓ Nous avons prévenu l'administration que les agents des CDI du département étaient « au bout du rouleau », en rappelant les taux de grève dans ces services le 27 mars dernier. L'absence de reconnaissance et l'empilement de réformes (DPR, CDI/CDIF, SIP à venir ...) n'y est pas étrangère. Depuis des années, la Direction « presse le citron » mais aujourd'hui, il n'y a plus de jus.

SOISSONS, le 23 avril 2008.